

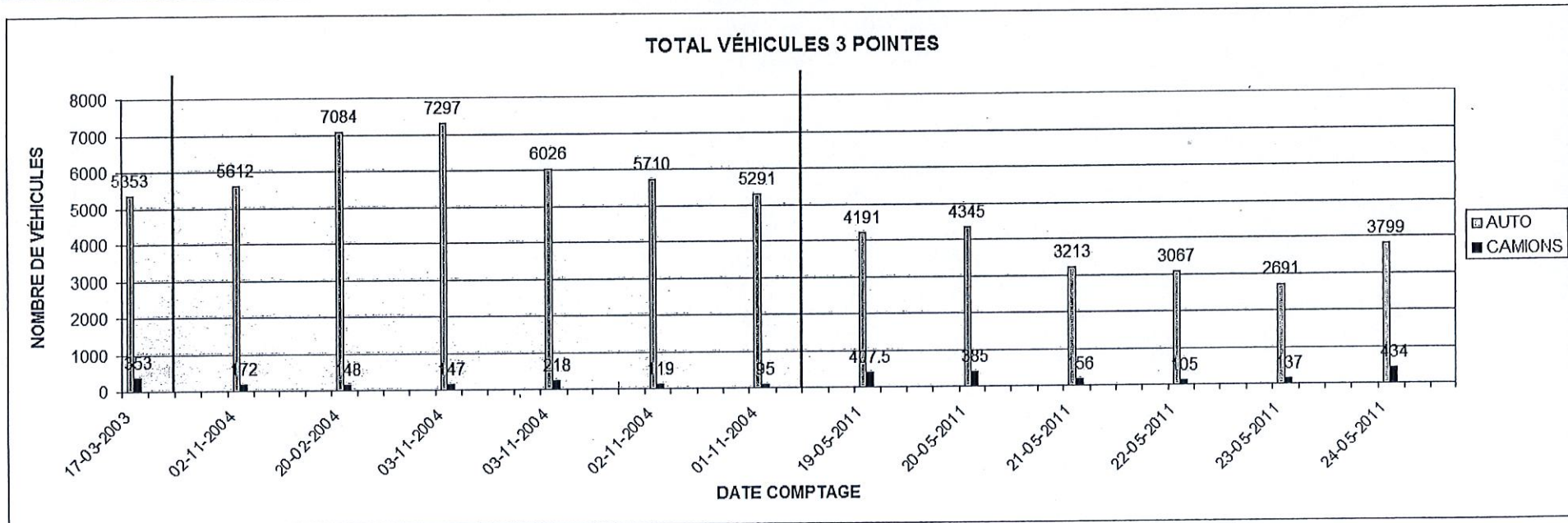
ANALYSE DES COMPTAGES VÉHICULAIRES RÉALISÉS SUR SHERBROOKE

2003, 2004 & 2011

LIEUX	DATE	HEURE	AUTO.	% AUTO.	CAMIONS	% CAMIONS	TOT. AUTO.	% MOY. AUTO.	TOT. CAMIONS	% MOY. CAMIONS
SHERBROOKE COIN DES ORMEAUX	17-03-2003	07:30 - 08:30	1837	91.9%	163	8.2%	5353	93.8%	353	6.2%
		12:00 - 13:00	1256	94.6%	72	5.4%				
		16:30 - 17:30	2260	95.0%	118	5.0%				
SHERBROOKE COIN BALDWIN	02-11-2004	07:30 - 08:30	1846	96.2%	72	3.8%	5612	97.0%	172	3.0%
		12:00 - 13:00	1389	95.3%	69	4.7%				
		16:30 - 17:30	2377	98.7%	31	1.3%				
SHERBROOKE COIN CURRATEAU	20-02-2004	07:30 - 08:30	2064	97.4%	55	2.6%	7084	98.0%	148	2.0%
		12:00 - 13:00	1769	96.7%	61	3.3%				
		16:30 - 17:30	3251	99.0%	32	1.0%				
SHERBROOKE COIN H-B	03-11-2004	07:30 - 08:30	2441	97.7%	57	2.3%	7297	98.0%	147	2.0%
		12:00 - 13:00	1817	96.9%	59	3.1%				
		16:30 - 17:30	3039	99.0%	31	1.0%				
SHERBROOKE COIN LIÉBERT	03-11-2004	07:30 - 08:30	2014	96.2%	79	3.8%	6026	96.5%	218	3.5%
		12:00 - 13:00	1605	94.1%	101	5.9%				
		16:30 - 17:30	2407	98.4%	38	1.6%				
SHERBROOKE COIN PIERRE-BERNARD	02-11-2004	07:30 - 08:30	1973	97.5%	50	2.5%	5710	98.0%	119	2.0%
		12:00 - 13:00	1311	96.7%	45	3.3%				
		16:30 - 17:30	2426	99.0%	24	1.0%				
SHERBROOKE COIN TAILLON	01-11-2004	07:30 - 08:30	1739	98.2%	32	1.8%	5291	98.2%	95	1.8%
		12:00 - 13:00	1158	96.5%	42	3.5%				
		16:30 - 17:30	2394	99.1%	21	0.9%				
SHERBROOKE ENTRE LIÉBERT ET H-B	19-05-2011	07:30 - 08:30	812	83.9%	156	16.1%	4191	91.1%	407	8.9%
		12:00 - 13:00	1561	91.0%	154	9.0%				
		16:30 - 17:30	1818	94.9%	98	5.1%				
SHERBROOKE ENTRE LIÉBERT ET H-B	20-05-2011	07:30 - 08:30	878	88.9%	110	11.1%	4345	91.9%	385	8.1%
		12:00 - 13:00	1632	90.6%	169	9.4%				
		16:30 - 17:30	1835	94.5%	106	5.5%				
SHERBROOKE ENTRE LIÉBERT ET H-B	21-05-2011	07:30 - 08:30	427	95.1%	22	4.9%	3213	95.4%	156	4.6%
		12:00 - 13:00	1226	96.0%	52	4.0%				
		16:30 - 17:30	1560	95.0%	82	5.0%				
SHERBROOKE ENTRE LIÉBERT ET H-B	22-05-2011	07:30 - 08:30	641	97.3%	18	2.7%	3067	96.7%	105	3.3%
		12:00 - 13:00	955	96.8%	32	3.2%				
		16:30 - 17:30	1461	96.4%	55	3.6%				

SHERBROOKE ENTRE LIÉBERT ET H-B	23-05-2011	07:30 - 08:30	333	96.0%	14	4.0%	2691	95.2%	137	4.8%
		12:00 - 13:00	973	94.5%	57	5.6%				
		16:30 - 17:30	1385	95.5%	66	4.5%				

SHERBROOKE ENTRE LIÉBERT ET H-B	24-05-2011	07:30 - 08:30	667	79.3%	174	20.7%	3799	89.7%	434	10.3%
		12:00 - 13:00	1476	90.1%	162	9.9%				
		16:30 - 17:30	1656	94.4%	98	5.6%				



	DATE	AUTO.	% AUTO.	TRUCKS	% TRUCKS	AUTO.	% AUTO.	TRUCKS	% TRUCKS	
RCREDI	18-05-11	4309.5	91.1%	421.5	8.9%	1399	91.6%	127	8.4%	2 OUEST
IEUDI	19-05-11	4915	92.2%	415	7.8%	1999	91.2%	192	8.8%	
NDREDI	20-05-11	5203	92.5%	420	7.5%	2037	93.6%	140	6.4%	
AMEDI	21-05-11	3193	95.5%	151	4.5%	1013	96.1%	41	3.9%	
MANCHE	22-05-11	2692	95.5%	127	4.5%	889	96.6%	31	3.4%	
LUNDI	23-05-11	2530	94.9%	135	5.1%	759	95.5%	36	4.5%	
MARDI	24-05-11	4693	91.2%	455	8.8%	1719	90.3%	185	9.7%	
RCREDI	25-05-11	5716	90.9%	672	9.1%	2148	93.2%	228	6.8%	1 OUEST
RCREDI	18-05-11	7206	93.6%	527	6.4%	2551	97.3%	62	2.7%	
IEUDI	19-05-11	6792	92.3%	569	7.7%	2595	91.9%	229	8.1%	
NDREDI	20-05-11	7096	91.8%	635	8.2%	2891	93.7%	193	6.3%	
AMEDI	21-05-11	5522	98.3%	98	1.7%	1971	98.6%	28	1.4%	
MANCHE	22-05-11	4694	98.9%	54	1.1%	1672	98.9%	19	1.1%	
LUNDI	23-05-11	4470	98.2%	81	1.8%	1419	97.9%	30	2.1%	
MARDI	24-05-11	6490	91.1%	635	8.9%	2324	91.3%	222	8.7%	
RCREDI	25-05-11	6664	88.6%	924	11.4%	2429	90.7%	303	9.3%	2 EST
RCREDI	18-05-11	3333	95.4%	167	4.6%	1673	96.9%	55	3.1%	
IEUDI	19-05-11	2769	96.8%	91	3.2%	1362	95.8%	60	4.2%	
NDREDI	20-05-11	2997	93.8%	199	6.2%	1292	96.6%	46	3.4%	
AMEDI	21-05-11	2346	95.9%	101	4.1%	1037	97.5%	27	2.5%	
MANCHE	22-05-11	2290	96.2%	90	3.8%	990	97.3%	27	2.7%	
LUNDI	23-05-11	2297	93.0%	173	7.0%	839	97.0%	26	3.0%	
MARDI	24-05-11	2810	95.4%	136	4.6%	1017	95.8%	45	4.2%	
RCREDI	25-05-11	1832	90.9%	196	9.1%	660	95.1%	34	4.9%	1 EST
RCREDI	18-05-11	7784	94.9%	416	5.1%	3602	94.7%	202	5.3%	
IEUDI	19-05-11	7268	95.1%	374	4.9%	2635	92.6%	211	7.4%	
NDREDI	20-05-11	7161	94.7%	404	5.3%	2755	93.1%	205	6.9%	
AMEDI	21-05-11	5466	94.6%	315	5.4%	2100	95.4%	102	4.6%	
MANCHE	22-05-11	4808	95.3%	236	4.7%	2016	95.4%	98	4.6%	
LUNDI	23-05-11	4814	95.8%	213	4.2%	1703	94.5%	99	5.5%	
MARDI	24-05-11	6745	94.8%	370	5.2%	2260	92.5%	182	7.5%	
RCREDI	25-05-11	5152	92.7%	404	7.3%	1330	88.0%	182	12.0%	

	DATE	JOUR	AUTO.	% AUTO.	TRUCKS	% TRUCKS	NUIT	AUTO.	% AUTO.	TRUCKS	% TRUCKS
RCREDI	18-05-11		22632	93.7%	1530	6.3%	9226	95.4%	446	4.6%	
IEUDI	19-05-11		21744	93.8%	1449	6.2%	8591	92.5%	692	7.5%	
NDREDI	20-05-11		22457	93.1%	1658	6.9%	8975	93.9%	584	6.1%	
AMEDI	21-05-11		16527	96.1%	665	3.9%	6121	96.9%	198	3.1%	
MANCHE	22-05-11		14484	96.6%	507	3.4%	5567	97.0%	175	3.0%	
LUNDI	23-05-11		14111	95.9%	602	4.1%	4720	96.1%	191	3.9%	
MARDI	24-05-11		20738	92.9%	1596	7.1%	7320	92.0%	634	8.0%	
RCREDI	25-05-11		19364	89.8%	2196	10.2%	6567	89.8%	747	10.2%	

33834
32476
33674
23511
20733
19624
30288
28875
27877

1080

5.3%

hypothétique

412

5.3%

matin
midi
soir

2003	TOT. AUTO.	% AUTO.	TOT. TRUCKS	% TRUCKS
	5353	93.8%	353	6.2%

2004	TOT. AUTO.	% AUTO.	TOT. TRUCKS	% TRUCKS
	6170	97.6%	150	2.4%

2011	TOT. AUTO.	% AUTO.	TOT. TRUCKS	% TRUCKS
	3551	92.9%	271	7.1%

2011	TOT. TRUCKS DE NUIT*	% TRUCKS DE NUIT*
	412	5.3%

* DE 19:00 À 07:00

2011	TOT. TRUCKS DE JOUR*	% TRUCKS DE JOUR*
	1080	5.3%

* DE 07:00 À 19H00

Les deux ont diminué
Perception des camions
accusé par moins d'autos

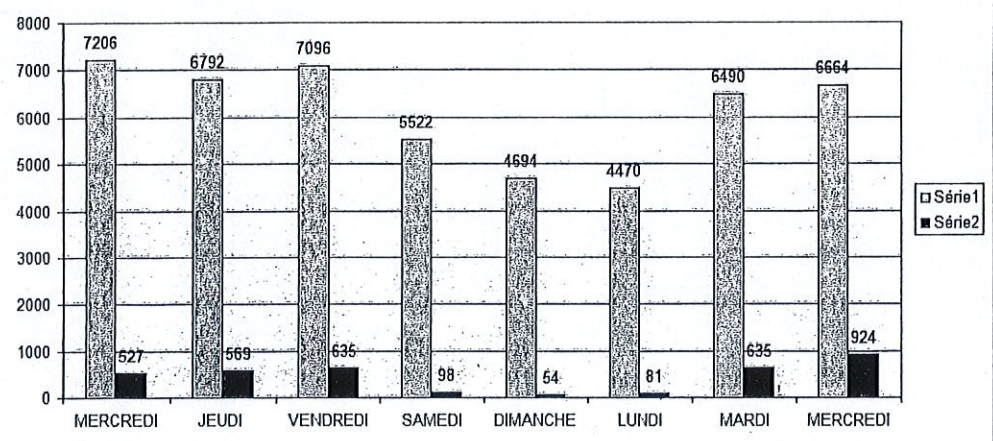
18 au 25 mai

	DATE	JOUR				NUIT			
		AUTO.	% AUTO.	TRUCKS	% TRUCKS	AUTO.	% AUTO.	TRUCKS	% TRUCKS
MERCREDI	11-05-18	7206	93.6%	527	6.4%	2551	97.3%	62	2.7%
JEUDI	11-05-19	6792	92.3%	569	7.7%	2595	91.9%	229	8.1%
VENDREDI	11-05-20	7096	91.8%	635	8.2%	2891	93.7%	193	6.3%
SAMEDI	11-05-21	5522	98.3%	98	1.7%	1971	98.6%	28	1.4%
DIMANCHE	11-05-22	4694	98.9%	54	1.1%	1672	98.9%	19	1.1%
LUNDI	11-05-23	4470	98.2%	81	1.8%	1419	97.9%	30	2.1%
MARDI	11-05-24	6490	91.1%	635	8.9%	2324	91.3%	222	8.7%
MERCREDI	11-05-25	6664	88.6%	924	11.4%	2429	90.7%	303	9.3%

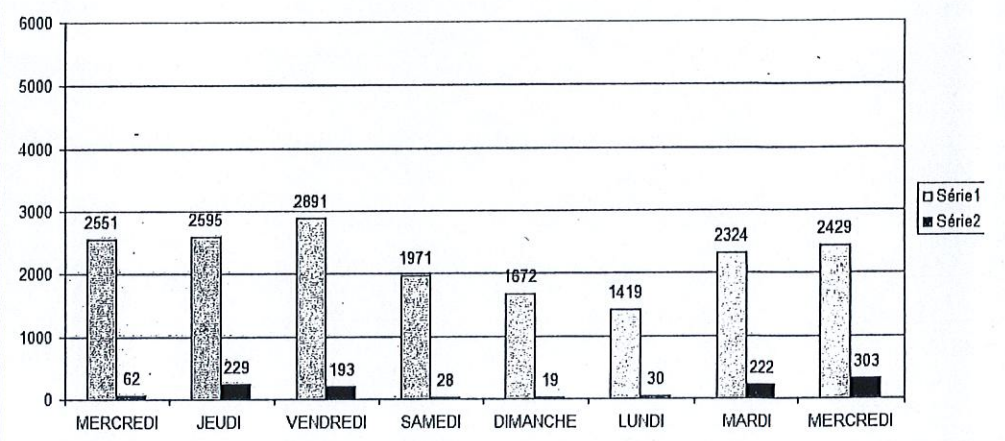
JOUR		NUIT	
4804	351	1063	26

1666	231	1417	177
------	-----	------	-----

JOUR (07:00 À 19:00)



NUIT (19:00 À 07:00)



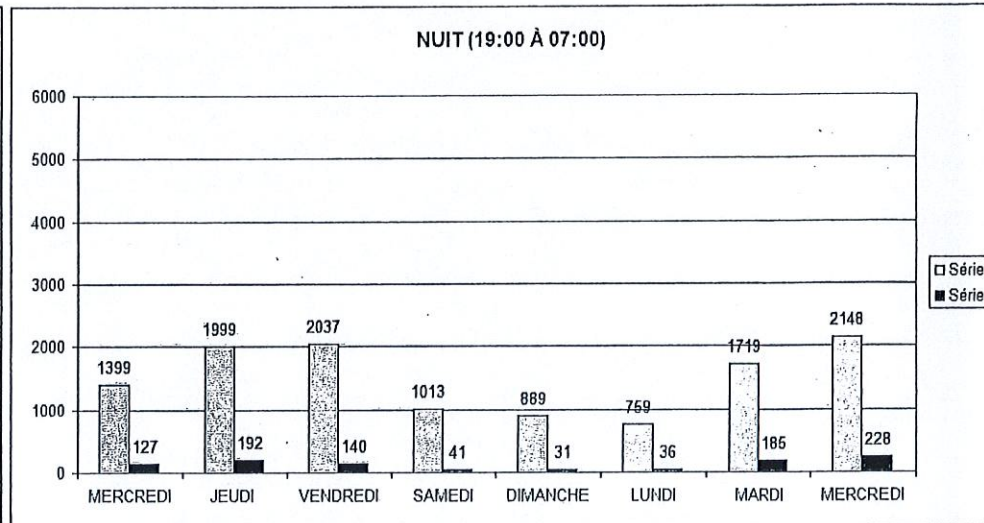
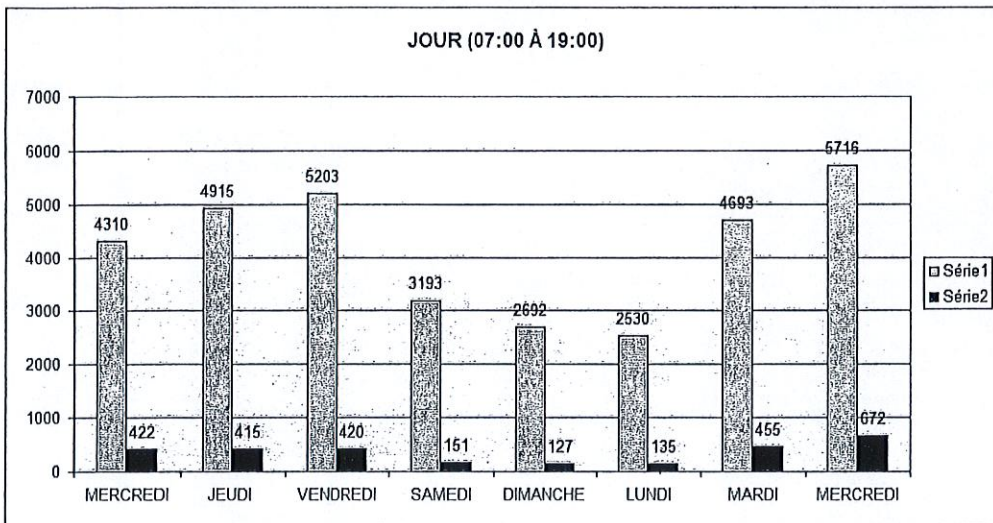
SHERBROOKE/H-BEAUGRAN/LIÉBERT

1 OUEST

	DATE	JOUR				NUIT			
		AUTO.	% AUTO.	TRUCKS	% TRUCKS	AUTO.	% AUTO.	TRUCKS	% TRUCKS
MERCREDI	18-05-11	4310	91.1%	422	8.9%	1399	91.6%	127	8.4%
JEUDI	19-05-11	4915	92.2%	415	7.8%	1999	91.2%	192	8.8%
VENDREDI	20-05-11	5203	92.5%	420	7.5%	2037	93.6%	140	6.4%
SAMEDI	21-05-11	3193	95.6%	151	4.5%	1013	96.1%	41	3.9%
DIMANCHE	22-05-11	2692	95.5%	127	4.5%	889	96.6%	31	3.4%
LUNDI	23-05-11	2530	94.9%	135	5.1%	759	95.5%	36	4.5%
MARDI	24-05-11	4693	91.2%	455	8.8%	1719	90.3%	185	9.7%
MERCREDI	25-05-11	5716	90.9%	672	9.1%	2148	93.2%	228	6.8%

JOUR		NUIT	
2873	281	583	53

1429	168	1253	133
------	-----	------	-----



SHERBROOKE/LIÉBERT/H-BEAUGRAND

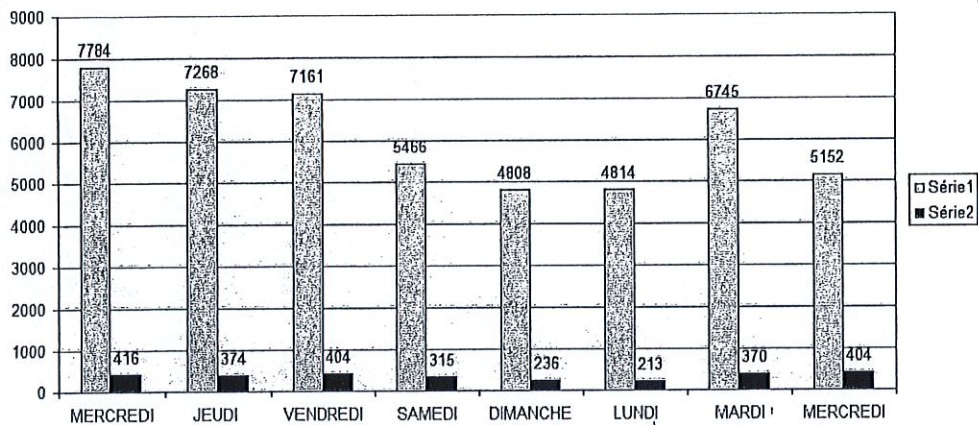
2

OUEST

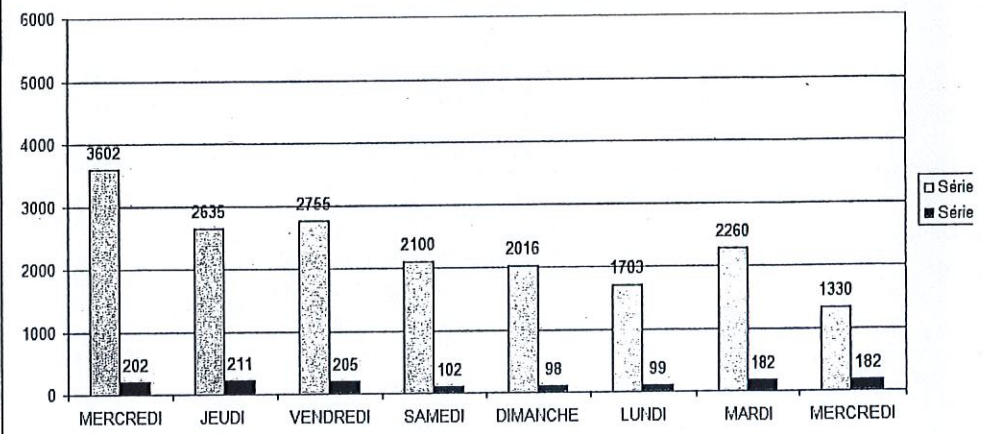
	DATE	JOUR				NUIT			
		AUTO.	% AUTO.	TRUCKS	% TRUCKS	AUTO.	% AUTO.	TRUCKS	% TRUCKS
MERCREDI	18-05-11	7784	94.9%	416	5.1%	3602	94.7%	202	5.3%
JEUDI	19-05-11	7268	95.1%	374	4.9%	2635	92.6%	211	7.4%
VENDREDI	20-05-11	7161	94.7%	404	5.3%	2755	93.1%	205	6.9%
SAMEDI	21-05-11	5466	94.6%	315	5.4%	2100	95.4%	102	4.6%
DIMANCHE	22-05-11	4808	95.3%	236	4.7%	2016	95.4%	98	4.6%
LUNDI	23-05-11	4814	95.8%	213	4.2%	1703	94.5%	99	5.5%
MARDI	24-05-11	6745	94.8%	370	5.2%	2260	92.5%	182	7.5%
MERCREDI	25-05-11	5152	92.7%	404	7.3%	1330	88.0%	182	12.0%

JOUR	NUIT
5189	1501
277	84
1288	106
101	776
	106

JOUR (07:00 À 19:00)



NUIT (19:00 À 07:00)

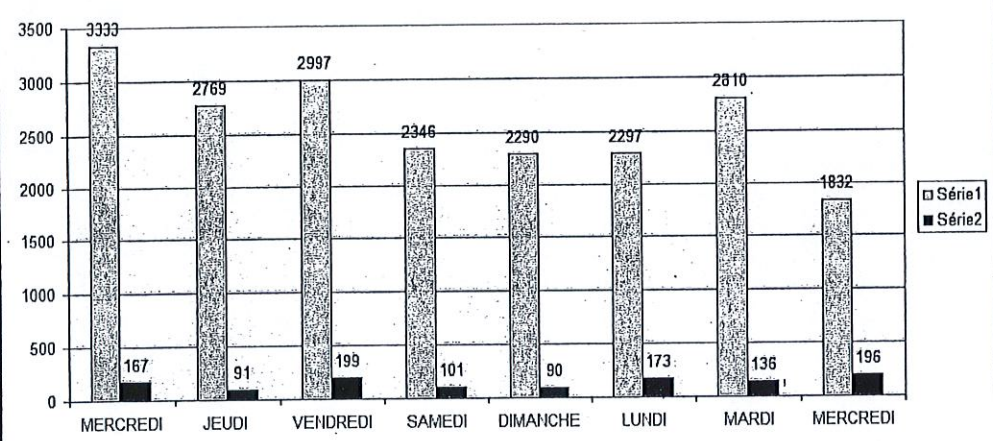


	DATE	JOUR				NUIT			
		AUTO.	% AUTO.	TRUCKS	% TRUCKS	AUTO.	% AUTO.	TRUCKS	% TRUCKS
MERCREDI	18-05-11	3333	95.4%	167	4.6%	1673	96.9%	55	3.1%
JEUDI	19-05-11	2769	96.8%	91	3.2%	1362	95.8%	60	4.2%
VENDREDI	20-05-11	2997	93.8%	199	6.2%	1292	96.6%	46	3.4%
SAMEDI	21-05-11	2346	95.9%	101	4.1%	1037	97.5%	27	2.5%
DIMANCHE	22-05-11	2290	96.2%	90	3.8%	990	97.3%	27	2.7%
LUNDI	23-05-11	2297	93.0%	173	7.0%	839	97.0%	26	3.0%
MARDI	24-05-11	2810	95.4%	136	4.6%	1017	95.8%	45	4.2%
MERCREDI	25-05-11	1832	90.9%	196	9.1%	660	95.1%	34	4.9%

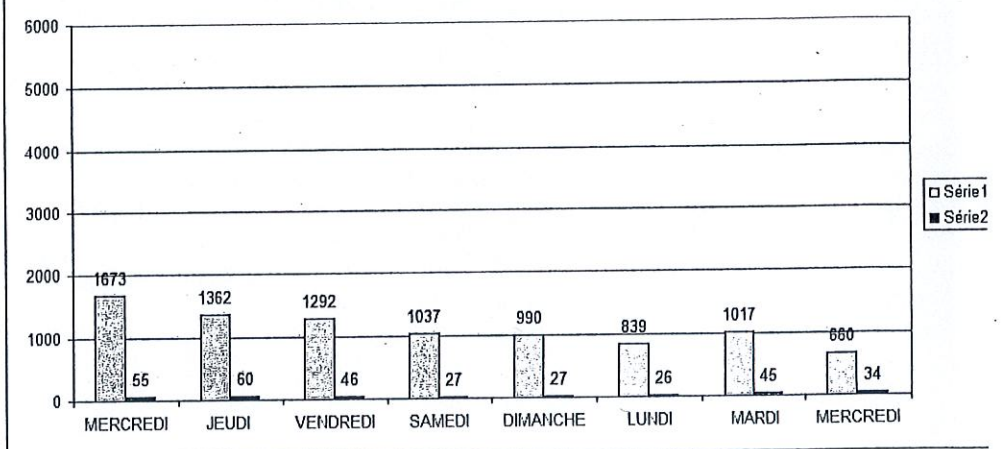
JOUR		NUIT	
2222	111	697	23

458	49	385	20
-----	----	-----	----

JOUR (07:00 À 19:00)



NUIT (19:00 À 07:00)



SHERBROOKE/H-BEAUGRAN/LIÉBERT 2 EST

Bureau des élus-es
6854, rue Sherbrooke Est
Montréal, H1N 1E1

Le 6 septembre 2011

Madame Martine Piché
8325, rue Sherbrooke Est app. 17
Montréal, Québec
H1L 1A6

Madame,

Nous nous permettons de vous écrire concernant le dossier de camionnage sur la rue Sherbrooke en provenance de Montréal-Est.

Comme vous le savez, l'arrondissement et Montréal-Est ont demandé à un groupe de fonctionnaires d'étudier cette question. De plus, des fonctionnaires de la Ville-centre et du MTQ se sont joints au groupe de travail.

Considérant qu'il est peu probable que le MTQ interdise le camionnage sur la rue Sherbrooke, les éléments de solution suivants ont été envisagés :

- ouverture de la rue Lakefield par Montréal-Est jusqu'à la rue Sherbrooke;
- installation par Montréal-Est d'une signalisation d'acheminement des camions qui sortent du port de Montréal vers l'autoroute 40 pour que ces derniers passent par le boulevard Marien, situé à l'est de Lakefield;
- Développement potentiel d'un lien direct entre la rue Lakefield et les anciens terrains de Shell. Ce nouveau lien permettrait d'accéder à l'autoroute 40 mettant ainsi en valeur le viaduc Bourget qui est sous-utilisé.

En espérant que ces informations vous seront utiles, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Réal Ménard
Maire de l'arrondissement

Gaëtan Primeau
Conseiller municipal
District de Tétéreaultville

Bureau des élus-es
6854, rue Sherbrooke Est
Montréal, H1N 1E1

Le 19 juillet 2012

Monsieur Richard Massé
Directeur de la santé publique de Montréal
1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3

Monsieur le Directeur,

Au cours des derniers mois, quelques citoyens et citoyennes se sont présentés à notre conseil d'arrondissement afin de nous sensibiliser d'abord et solliciter notre intervention par la suite, dans le dossier du bruit ambiant sur la rue Sherbrooke Est, entre les rues St-Donat et St-Émile.

La rue Sherbrooke étant de la responsabilité de la ville-centre, l'arrondissement a réuni autour d'une table divers responsables : le MTQ, les élu-es, les porte-parole des citoyens, des fonctionnaires de la ville-centre et de l'arrondissement. À cet égard un comité technique a été mis sur pied, afin de remédier à la problématique du bruit et analyser quelques pistes de solution. Ce comité devra faire connaître ses recommandations en octobre prochain.

Cependant, en avril dernier, un contrôle de bruit de circulation sur la rue Sherbrooke Est, dans le tronçon ci-haut mentionné, a révélé un niveau de décibels aussi élevé que 83, ce qui est de 33 supérieurs à la limite acceptable.

Bien que divers facteurs puissent expliquer ces résultats; état de la chaussée, présence de poids lourds, couvercles de puits non ajustés, etc, ce résultat demeure préoccupant en regard de la pollution par le bruit à laquelle nos concitoyens et concitoyennes sont exposés de façon journalière.

Aussi, je me permets à titre de maire de l'arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, de solliciter l'intervention de votre direction à des fins d'analyse et de recommandations.

En terminant, je joins à la présente toute la documentation inhérente à l'analyse diligente de cette requête.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Réal Ménard
Maire

Arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

- C.c. Pierre Moreau, Ministre des transports
- Michel Bissonnette, responsable du dossier Transports, Comité exécutif de la Ville de Montréal
- Michel Fachinetti, directeur des travaux publics de l'arrondissement M. H-M
- Gaëtan Primeau, conseiller du district Tétreaultville
- Madame Suzie Miron, citoyenne
- ✓ Madame Martine Piché, citoyenne

Bureau des élu-es
6854, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1N 1E1

Montréal, le 14 décembre 2012

Monsieur Marc Cadieux
Président-directeur général
Association du camionnage du Québec
6450, rue Notre-Dame Ouest, bureau 200
Montréal (Québec) H4C 1V4

Objet : Camionnage de nuit sur la rue Sherbrooke Est

Monsieur,

Au cours des dernières années, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a reçu une multitude de requêtes citoyennes concernant le camionnage sur son réseau routier. La totalité de ces requêtes sont analysées par des équipes techniques qui interpellent divers partenaires et l'aboutissement des recommandations qui en émergent sont communiquées et/ou implémentées sur le terrain à la suite des processus légaux.

Les requêtes les plus récurrentes proviennent présentement de la rue Sherbrooke Est, entre l'autoroute 25 et la rue George-V.

Ainsi, suite à des analyses de niveau de circulation et de niveau sonore, le resurfacement de la rue Sherbrooke a été programmé en priorité et les travaux ont d'ailleurs été entamés récemment. En parallèle, une équipe se penche sur une programmation différente des feux de signalisation afin de limiter les bruits de circulation. Aussi, l'étude des scénarios applicables à moyen terme suivent leur cours.

De plus, dans le but d'améliorer la quiétude de nuit des résidants de la rue Sherbrooke Est, il nous a été demandé d'intercéder auprès de votre association afin que vous puissiez transmettre à vos membres la demande suivante, soit d'éviter, en autant que possible, d'utiliser la rue Sherbrooke Est, entre l'autoroute 25 et George-V durant la nuit pour y effectuer du transit.

Enfin, suite à de simples analyses de parcours, il a été déterminé que la durée de déplacement de nuit entre les intersections Sherbrooke/A-25 et Sherbrooke/Marien n'était que légèrement plus longue via le réseau autoroutier comparativement à via la rue Sherbrooke. Bien que le trajet soit plus long, les avantages reliés à la circulation libre du réseau autoroutier feraient probablement en sorte que les coûts d'opération seraient similaires. En contre partie, les bénéfices aux riverains de la rue Sherbrooke Est seraient importants.

Dans l'espoir d'une réponse favorable de votre part dans notre démarche, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Le maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve



Réal Ménard

- c. c. M. Claude Carette, directeur du transport, Ville de Montréal
- M. Jacques Savard, directeur de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- Mme Suzie Miron, Collectif en environnement de Mercier-Est
- M. Robert Moquin, Collectif en environnement de Mercier-Est
- Mme Martine Piché, citoyenne de l'arrondissement

Le comité technique est composé des membres suivants :

Trois représentants du MTQ

Un représentant du Port-de-Montréal

M. Cyr Ingénieur

Un représentant de Ville d'Anjou

Un représentant du SPVM (invité)

Un représentant de Montréal-Est

M. Louis Drouin et trois représentants de la Santé publique

Un représentant de l'Association des camionneurs

**Dossier # : 1134809015****Unité administrative responsable :** Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement**Projet :** -**Objet :** Adopter le Règlement RCA12-27016-1 modifiant le règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA12-27016) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve**JE RECOMMANDE :**

1. d'adopter le Règlement RCA12-27016-1 modifiant le Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils pour le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve permettant aux camions et aux véhicules-outils de transiter en tout temps pour interdire le transit la nuit, de 19 h à 7 h, à l'exception des livraisons locales, sur la rue Sherbrooke, entre le boulevard l'Assomption et l'avenue Georges-V;
2. de mandater le secrétaire d'arrondissement pour transmettre une copie de ce Règlement au ministère des Transports du Québec du directeur de la DT de Montréal afin d'obtenir son approbation en vertu de l'article 627 du Code de la sécurité routière du Québec (L.R.Q. c. C-24.2).

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2013-09-26 16:09**Signataire :** Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1134809015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RCA12-27016-1 modifiant le règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA12-27016) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis quelque années, des requêtes sont régulièrement soumises à l'administration municipale afin de faire modifier le plan du réseau de camionnage sur la rue Sherbrooke. Les requêtes proviennent principalement des résidents situés à l'est du boulevard de l'Assomption. L'objectif étant d'empêcher le transit des camions en soirée et la nuit, entre le boulevard de l'Assomption et l'avenue Georges-V. Le passage des camions de nuit, en comparaison avec le niveau sonore ambiant de nuit, générerait des pointes sonores excédant les seuils acceptables diminuant ainsi la quiétude du quartier la nuit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**CA12 27 0531**

d'adopter le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA12-27016).

CA09 27 0375

d'adopter le Règlement C-4.01-3 modifiant le Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (R.R.V.M., c. C-4.02) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CA07 27 0186

d'adopter le Règlement C-4.01-2 modifiant le Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (R.R.V.M., c. C-4.01) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

DESCRIPTION

Le règlement RCA12-27016-1 a pour but de modifier le règlement RCA12-27016 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils pour le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. La modification vise à changer l'autorisation accordée aux camions et aux véhicules-outils de transiter en tout temps, pour interdire le transit la nuit, de 19 h à 7 h, à l'exception des livraisons locales, sur la rue Sherbrooke, entre le boulevard de l'Assomption et l'avenue Georges-V. Le plan joint en annexe détaille les modifications apportées.

Cette modification réglementaire ne s'applique pas à la voie réservée pour autobus effective de 6 h 30 à 9 h, en direction ouest, présente sur la rue Sherbrooke.

JUSTIFICATION

L'avantage offert par cette alternative est d'améliorer la quiétude du secteur aux heures de repos et de diminuer les désagréments causés par le passage des poids lourds durant cette période. Le jour, les sons ambiants font en sorte d'amoindrir la perception du bruit dégagé par le passage des camions. Mais, en période de nuit, le son ambiant diminue et augmente sensiblement la perception du bruit du passage des poids lourds. De plus, le cadre bâti de ce secteur montre un bon nombre d'habitations dont la ligne de construction est près de l'emprise de rue, ce qui donne une distance plutôt courte entre la source de bruit et les habitations.

Plusieurs partenaires ont été interpellés pour participer à l'élaboration de la solution et conséquemment à la modification du Règlement RCA12-27016. Notons la participation des partenaires suivants : ministère des Transports du Québec, le SITE (sécurité et aménagement du réseau artériel), la Ville de Montréal-Est, le Port de Montréal ainsi que les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard et d'Anjou. Nous sommes en mesure de mentionner qu'il y a consensus entre les partenaires sur les modifications proposées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une partie des dépenses pour l'étude et les différentes enquêtes a été imputée au budget de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Division des études techniques. L'estimation des coûts d'installation de cette signalisation a été demandée à la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée située dans l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie et sera présentée lors de la deuxième lecture de l'adoption de ce règlement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'amélioration des conditions de vie des résidents.
La compétitivité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette signalisation interdira de nuit le passage en transit des camions. Suite à l'aboutissement des toutes les démarches administratives des divers paliers décisionnels et à l'approbation du règlement par les autorités compétentes, tout transit de camionnage sera interdit la nuit entre le boulevard l'Assomption et l'avenue Georges-V. Les véhicules lourds en transit de nuit pourront tout de même contourner le secteur en empruntant un trajet alternatif composé par le réseau autoroutier et certaines rues municipales où le camionnage en transit de nuit demeurera permis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Informers l'Association du camionnage du Québec et tous les intervenants en transport pour s'assurer que l'ensemble des entreprises et des intervenants du dossier soient informés du changement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du ministère des Transports du Québec, de la Ville de Montréal-Est, du SITE et des autres arrondissements limitrophes avant la mise en vigueur de la modification du plan de camionnage.

- Ordre de travail à transmettre à la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Avis favorable :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (François NIRO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles D MOREL
Agent technique circulation et stationnement

Tél : 514 872-8825
Télécop.: 514 872-7645

ENDOSSÉ PAR

Michel FACHINETTI
Directeur des travaux publics

Tél : 514 868-4102
Télécop. : 514 872-4186
Date d'endos. : 2013-09-23

Dossier # :1134809015

Dossier # : 1134809015

Unité administrative responsable : Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques

Objet : Adopter le Règlement RCA12-27016-1 modifiant le règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA12-27016) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable

COMMENTAIRES

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

François NIRO
Conseiller en planification
Tél : 514-868-5055
et
Jean Bertrand, chef de Division
Tél. : 514-872-8560

ENDOSSÉ PAR

Claude CARETTE
Directeur - Direction des transports
Tél : 514-872-6855

Division :
Date d'endos. : 2013-09-26

Document visé par le Contentieux :



Règl mod. RCA12 27016 - VERSION CONTENTIEUX.doc



carte du Règlement du camionnage MHM.pdf

Numéro de dossier :1134809015

Liste des modifications

Date Rev. Par

Création : 2013-09-24 13:45 Gilles D MOREL

Modifications :_2013-09-24 13:45 0. Gilles D MOREL

** Seules les cinq dernières modifications sont affichées.*

**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE
RÈGLEMENT RCA12-27016-1**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES
CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS (RCA12-27016)**

VU les articles 291, 291.1 et le 5^e paragraphe de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2);

VU les articles 105 et 142 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);

À la séance du XXX le conseil de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve décrète :

1. L'annexe 1 du Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA12-27016) est remplacée par le document joint en annexe A au présent règlement.

ANNEXE A

Carte - Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

ADOPTÉ À MONTRÉAL, CE xxx

M. Réal Ménard
Maire d'arrondissement

M. Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement

GDD : 1134809015

Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Service des
infrastructures,
transport
et environnement

Règlement sur la circulation des camions et véhicules-outils

Annexe 1
Carte réglementaire de
zones intermédiaires

Légende

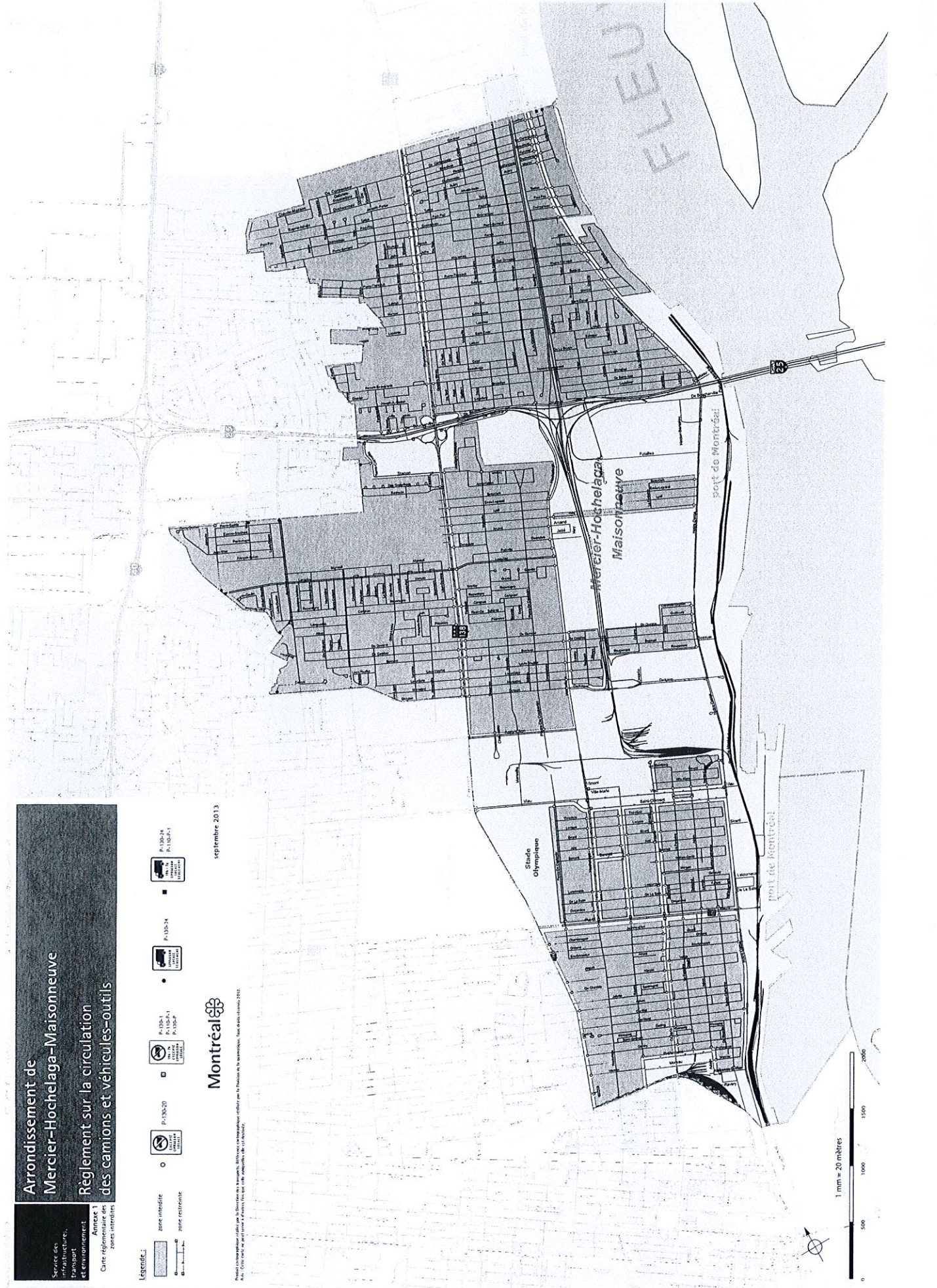
- zone interdite
- zone restreinte



Montréal

septembre 2013

Plan de zonage officiel de la Ville de Montréal. Tous droits réservés. Toute reproduction ou utilisation non autorisée est formellement interdite. Toute violation sera poursuivie.



Dossier # : 1134809015

Unité administrative responsable : Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques

Objet : Adopter le Règlement RCA12-27016-1 modifiant le règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA12-27016) pour le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Ci-joint le projet de règlement et son annexe afférente.



Règl mod. RCA12 27016 projet.doc



Annexe A carte du Règlement du camionnage MHM.pdf

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR

Véronique BELPAIRE
Avocate chef de division
Tél : 514 872-3832
Division : Droit public et législation
Date d'endos. : 2013-09-26

**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE
RÈGLEMENT RCA12-27016-1**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES
CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS (RCA12-27016)**

VU les articles 291, 291.1 et le 5^e paragraphe de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2);

VU les articles 105 et 142 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

VU le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);

À la séance du XXX le conseil de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve décrète :

1. L'annexe 1 du Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA12-27016) est remplacée par le document joint en annexe A au présent règlement.

ANNEXE A

Carte - Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

ADOPTÉ À MONTRÉAL, CE xxx

M. Réal Ménard
Maire d'arrondissement

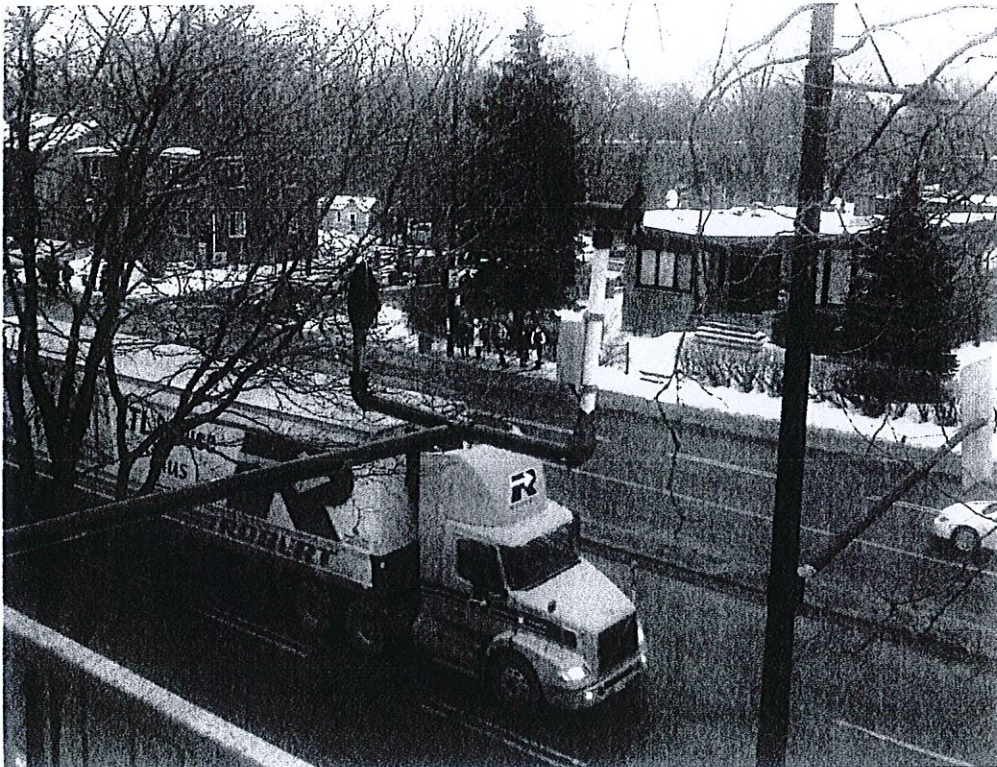
M. Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement

GDD : 1134809015

Le 18 mai 2012

Ville de Montréal
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Étude
Bruit de circulation sur la rue Sherbrooke Est,
Entre les rues St-Donat et St-Émile



Claude de Launière, Bsc
Pierre-André Volcy, TP
Technicien en contrôle du bruit

Objectif

Le présent rapport fait suite à la réception d'une demande du Service du développement et des transports, Direction des transports, de procéder à une étude du bruit de circulation sur un secteur limité de la rue Sherbrooke Est, entre les rues St-Donat et St-Émile, ce à partir d'un bâtiment d'habitation situé du côté Nord de la rue Sherbrooke. La demande est liée à un accroissement du nombre de poids lourds transitant par la rue Sherbrooke, principalement dans la direction ouest-est.

Description du secteur

La rue Sherbrooke est considérée comme une artère secondaire importante de circulation d'orientation est-ouest. Les rues transversales, d'orientation sud nord et nord-sud, St-Donat, et St-Émile sont des rues locales. Enfin, le boulevard Lapointe. Le secteur est principalement à fonction résidentielle. Une distance de l'ordre de 8 à 11 mètres sépare les façades des bâtiments de la rue Sherbrooke.

Procédures de mesure

Le représentant du service de développement et des transports voulant que les mesures soient prises à partir de l'appartement d'une plaignante, situé au 3^{ième} étage du 8325 de la rue Sherbrooke Est, le sonomètre analyseur a été positionné sur le balcon donnant sur la rue Sherbrooke. Le microphone et un anémomètre étaient installés au bout d'une perche, à une distance de plus de 2 mètres du mur. Un plan et une photographie (annexe 1) présente l'emplacement du système de mesure ainsi que le secteur à l'étude.

Relativement aux instruments de mesure utilisés comme outil de collecte de ce qui forme la matière première de l'étude, soulignons qu'il s'agit d'appareils utilisant des logiciels d'application qui permettent d'obtenir un ensemble de paramètres acoustiques, dont un profil temporel et la signature spectrale, en 1/3 d'octave, pour des périodes de temps choisies pouvant aller de la seconde à plusieurs heures. Les données sont transférées par la suite sur ordinateur pour analyse ultérieure. De plus le sonomètre procède à un enregistrement sonore pour une écoute ultérieure.

La liste des instruments de mesure ainsi que les conditions météo se trouvent en annexe 8.

Quelques termes d'acoustique

La pondération en fréquence A

L'oreille ne présente pas une réponse linéaire au son. Elle atténue de façon marquée les sons de basse fréquence et de façon moindre ceux de fréquence élevée. En appliquant le réseau de pondération en fréquence A aux valeurs mesurées, nous obtenons une valeur représentative du niveau sonore perçu chez l'humain. Les valeurs présentées dans le rapport sont en décibel pondéré A.

Niveau sonore maximum, LAmax :

Le LAmax niveau sonore instantané le plus élevé d'un sonomètre pendant une certaine période de temps. Quand le bruit consiste en un nombre restreint d'événements discrets, par exemple le passage de poids lourds en période de nuit, il est considéré comme un bon indicateur de la perturbation du sommeil.

La signature spectrale

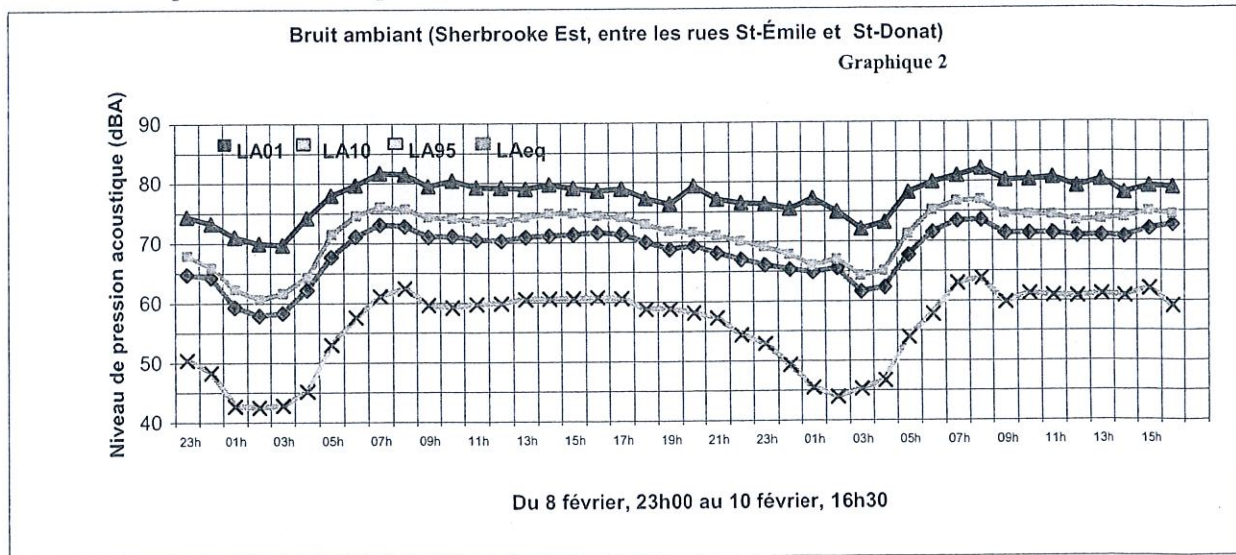
Un bruit est composé d'un ensemble de sons de différentes fréquences qui en constitue la signature spectrale.

Présentation et analyse des résultats

Les profils montrant l'évolution du bruit ambiant en fonction du temps sur de courtes périodes d'échantillonnage, de l'ordre de la seconde, (Voir annexe 2) contiennent beaucoup trop de données pour cerner l'évolution du climat sonore sur une longue période de temps. Il faut donc ramener ces données sur une suite de périodes d'analyse de plus longues durées.

Le graphique numéro 2 montre le résultat de ce processus. Il permet de suivre l'évolution de 4 paramètres acoustiques pour toute la période d'échantillonnage, soit de 23h00, le 8 février, à 16h30, le 10 février, ce par tranches successives de 60 minutes. Les valeurs numériques des 4 courbes ainsi que celles d'autres descripteurs statistiques sont présentées en annexe 3.

Les quatre courbes suivent l'évolution du débit de circulation sur la rue Sherbrooke et dans le secteur immédiat. Le LA95, considéré comme représentatif du bruit de fond, descend à 44 à 45 dB(A) en milieu de nuit pour remonter rapidement dès 5h00 pour atteindre 62 – 63 dB(A) en début de matinée,

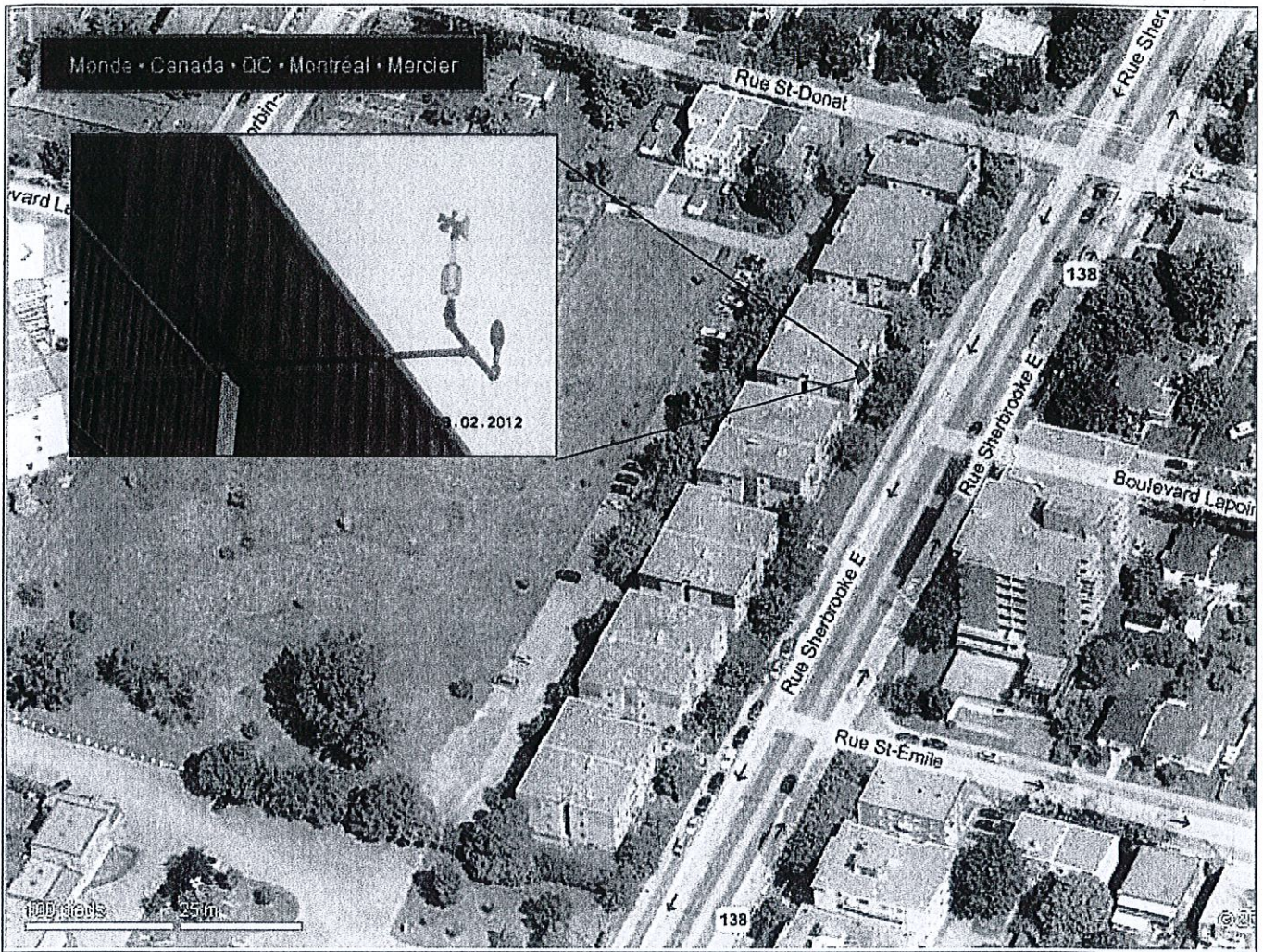


Nous avons identifié des défauts sur la voie publique en direction Ouest de la rue Sherbrooke, entre Saint – Donat et St-Émile, qui pourraient contribuer aux bruits constatés, en produisant des vibrations des pneumatiques générés lorsqu'ils roulent sur une surface qui n'est pas parfaitement lisse. Les couvercles des puits sous l'effet d'un passage peuvent également générer des vibrations et de claquements sonores. Le 24 avril nous avons pris des photos de la chaussée qui sont présentées à l'annexe 6.

Dans le cadre de l'étude, nous avons procédé à des mesures dans la chambre à coucher de l'appartement du 3^{ème} étage avec un deuxième sonomètre analyseur afin de mesurer la réduction de bruit sans toutefois évaluer l'efficacité de la fenestration. Les $L_{Aeq(30\text{ min})}$ sont respectivement de 36,3 et 72,1 dB(A). Les données complètes sont présentées à l'annexe 7.

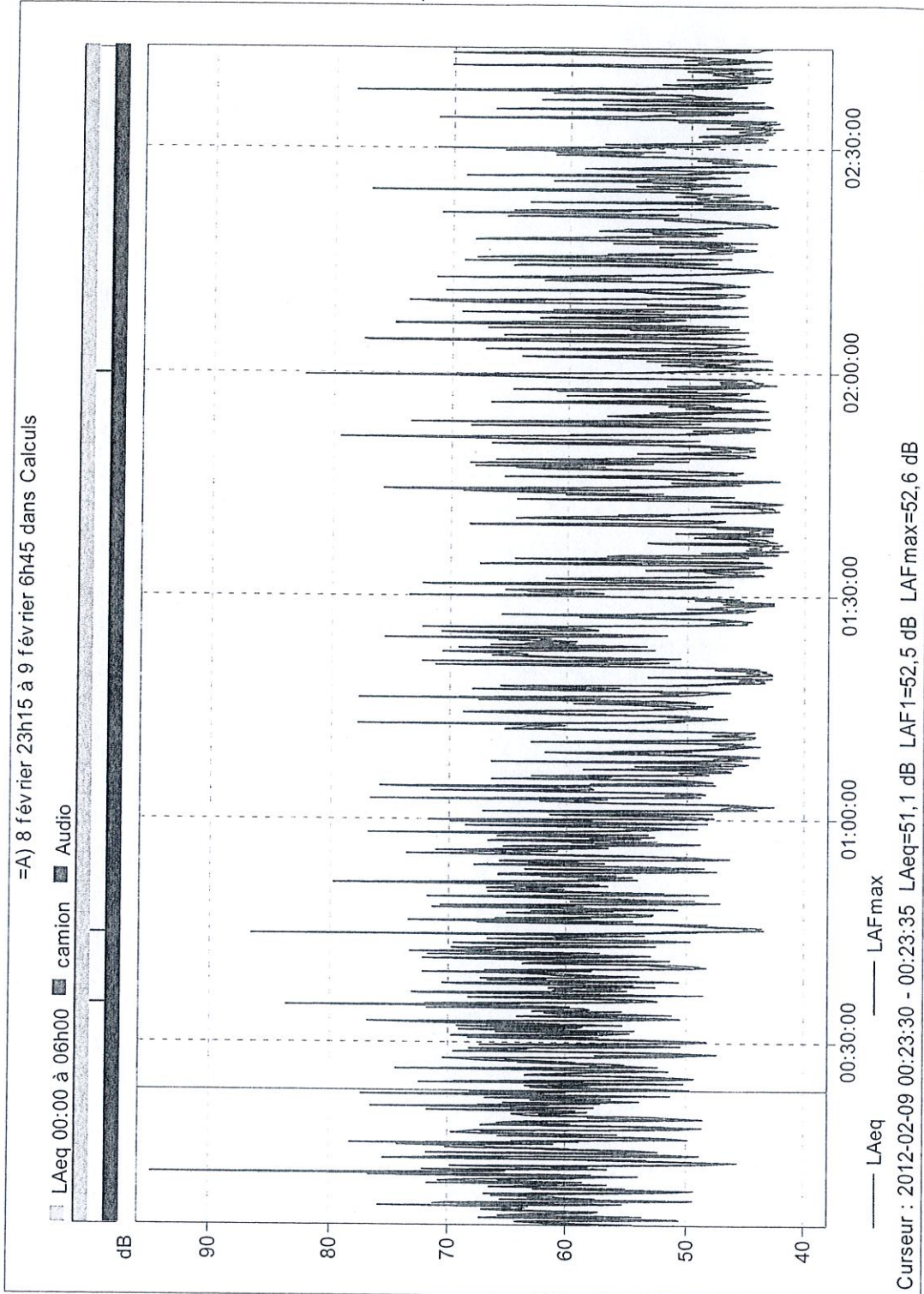
Compte tenu des résultats de mesure obtenus, sans qu'il soit nécessaire de comparer ces résultats à des normes touchant le bruit environnemental et le bâtiment d'habitation, nous pouvons conclure que le secteur longeant la rue Sherbrooke est très bruyant.

ANNEXE 1

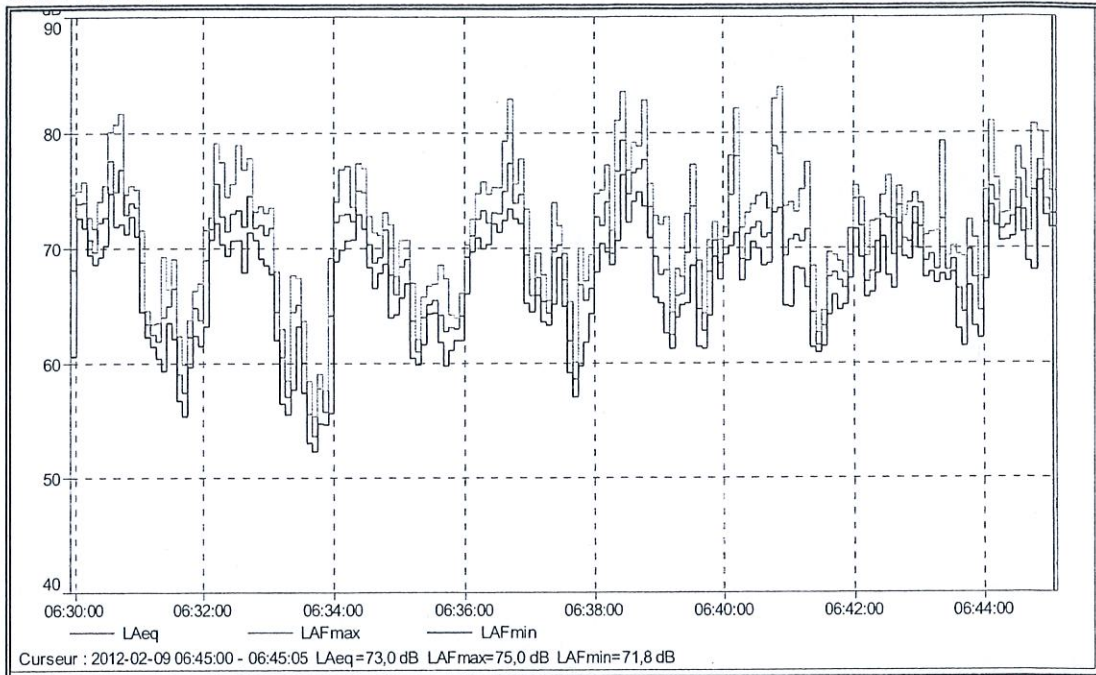


ANNEXE 2

PORTION DE PROFIL TEMPOREL
8 février 23h15 au 9 février 6h45

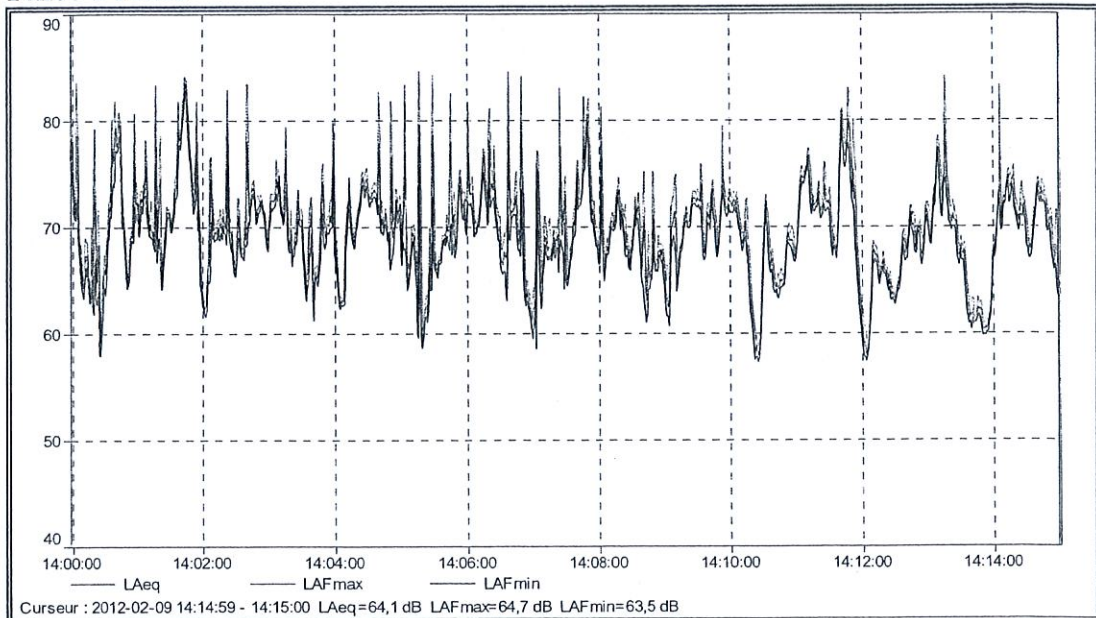


PORTION DE 15 MINUTES DU PROFILE TEMPOREL
6h30 à 6h45



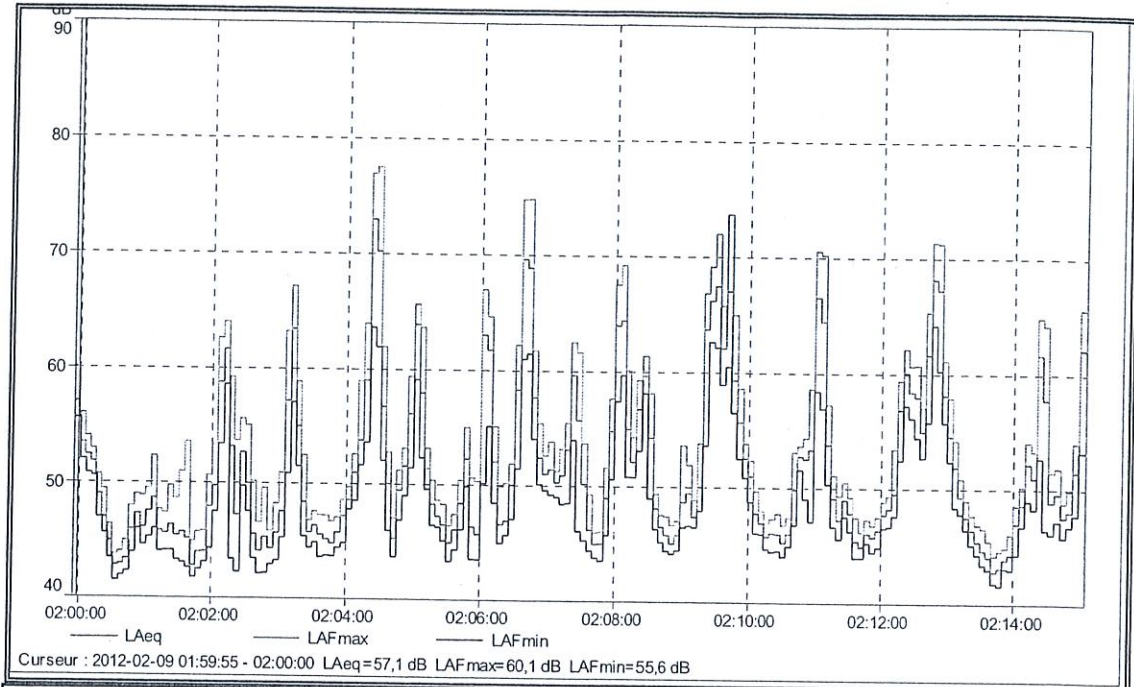
Nom	Début	Durée écoulée	LAeq [dB]	LAFmax [dB]	LAFmin [dB]
(Tout) Spécifique 1	2012-02-09 06:30	00:15:00	71,7	83,9	52,3

14h00 à 14h15



Nom	Début	Durée écoulée	LAeq [dB]	LAFmax [dB]	LAFmin [dB]
(Tout) Spécifique 1	2012-02-09 13:59:58	0:15:02	72	84,7	57,3

-2h00 à 2h15

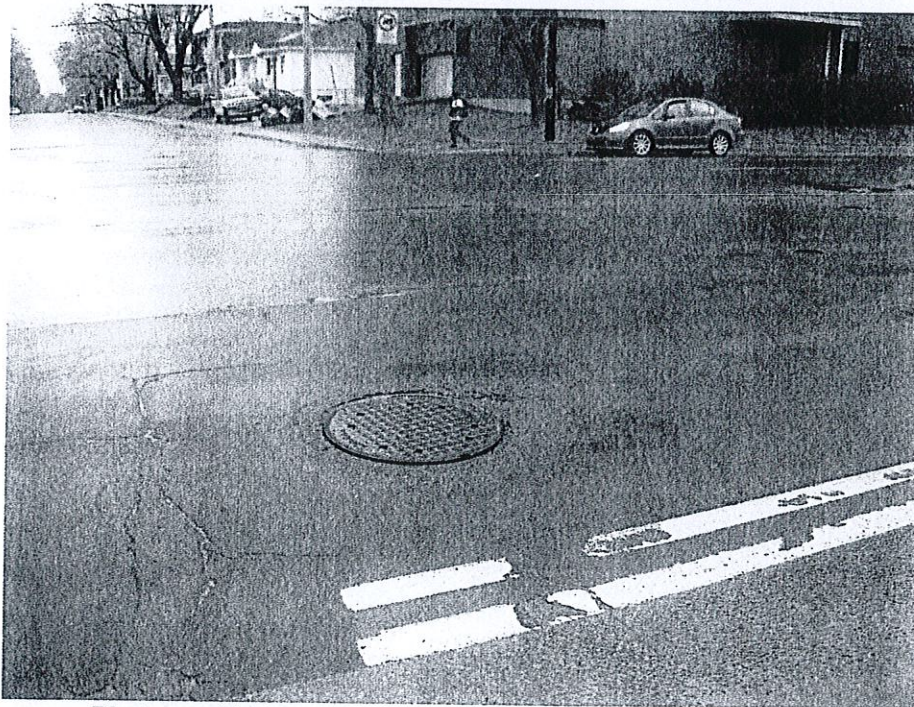


Nom	Début	Durée écoulée	LAeq [dB]	LAFmax [dB]	LAFmin [dB]
	2012-02-09 02:00:00	0:15:00	58,6	77,5	41,5

PHOTOGRAPHIES DE LA CHAUSSÉE



Photographie 1 :



Photographie 2 :



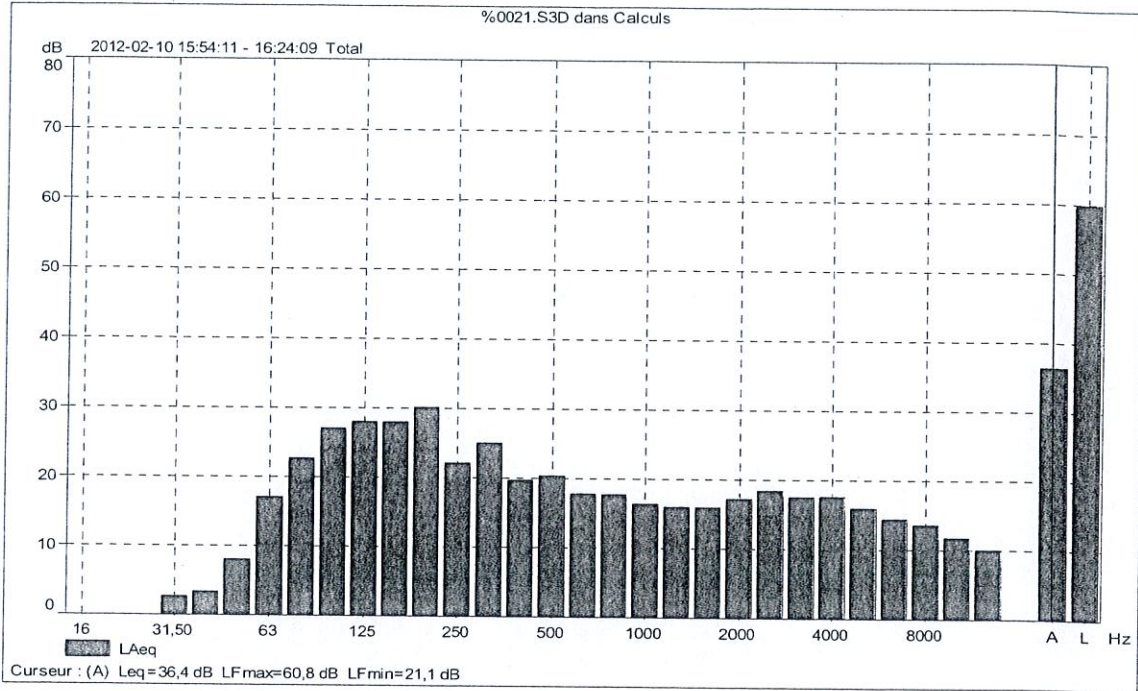
Photographie 5:



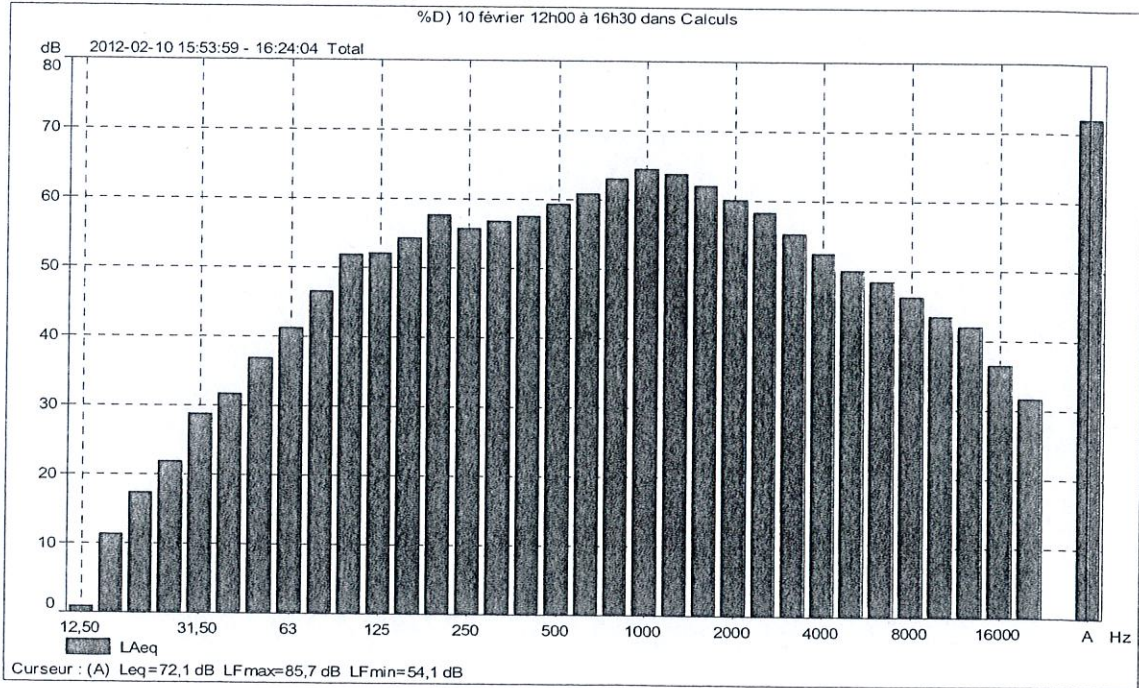
Photographie 6:

SIGNATURE SPECTRALE INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR

➤ Mesure intérieur



➤ Mesure extérieur





Environnement
Canada

Environment
Canada

Canada

Rapport de données horaires pour le 09 février 2012

Toutes les heures sont exprimées en heure normale locale (HNL). Pour convertir l'heure locale en heure avancée, ajoutez 1 heure s'il y a lieu.

MONTREAL/PIERRE ELLIOTT TRUDEAU INTL A QUEBEC

Latitude: 45° 26'00,000" N

Longitude: 73° 45'00,000" O

Altitude: 26,00 m

Identification ICAO: YUL0450

Identification IATA: YUL07

Identification ICAO: YUL

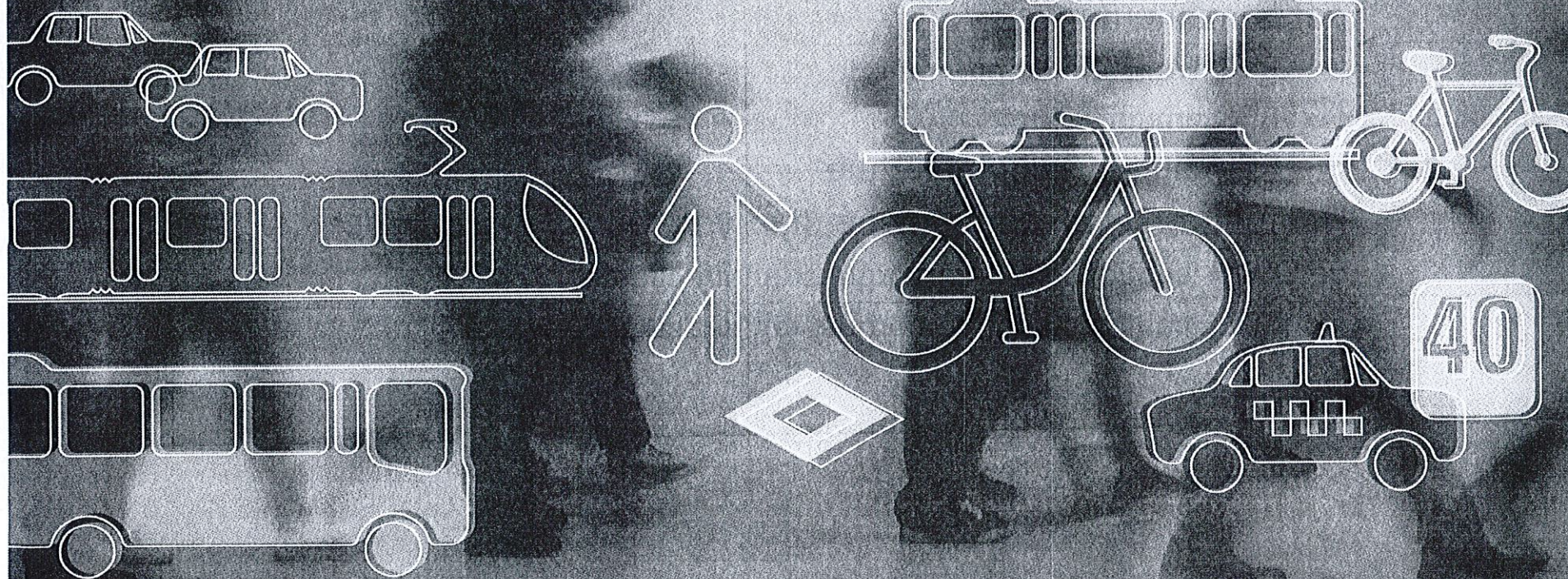
Rapport de données horaires pour le 9 février 2012

H e u r e	Temp. °C [°]	Point de rosée °C [°]	Hum. rel. % [°]	Dir. du vent 10 s deg	Vit. du vent km/h [°]	Visibilité km [°]	Pression à la station kPa [°]	Humid. [°]	Refroid. soit en [°]	Temp. [°]
00:00	-4,0	-8,0	72	24	13	25,0	101,17			-9 Dégagé
01:00	-3,4	-7,9	71	23	13	25,0	101,15			-8 Dégagé
02:00	-3,9	-8,0	73	23	11	25,0	101,17			-9 Dégagé
03:00	-3,5	-7,9	72	24	24	25,0	101,13			-10 Dégagé
04:00	-3,4	-8,0	70	25	28	25,0	101,10			-10 Dégagé
05:00	-4,1	-8,3	73	25	20	25,0	101,11			-10 Dégagé
06:00	-4,9	-8,9	73	25	20	25,0	101,13			-11 Dégagé
07:00	-5,4	-9,1	75	26	17	24,1	101,19			-11 Généralement dégagé
08:00	-4,9	-8,8	74	26	20	24,1	101,23			-11 Dégagé
09:00	-3,5	-8,0	71	26	23	24,1	101,25			-10 Généralement dégagé
10:00	-2,5	-7,8	67	26	28	24,1	101,28			-10 Généralement dégagé
11:00	-1,2	-7,3	63	25	24	24,1	101,27			-7 Dégagé
12:00	-0,1	-7,3	58	24	24	48,3	101,19			-8 Dégagé
13:00	0,7	-7,1	56	25	28	48,3	101,13			Dégagé
14:00	1,5	-6,3	56	26	30	24,1	101,05			Dégagé
15:00	2,4	-6,2	53	24	24	48,3	101,03			Dégagé
16:00	2,7	-6,5	51	26	23	48,3	101,01			Dégagé
17:00	2,0	-6,3	54	24	20	48,3	101,02			Dégagé
18:00	1,8	-6,6	54	23	23	24,1	101,08			Dégagé
19:00	0,4	-5,9	63	22	20	25,0	101,10			Dégagé
20:00	0,5	-6,6	59	22	17	25,0	101,11			Dégagé
21:00	0,2	-5,5	65	23	23	25,0	101,13			Dégagé
22:00	0,8	-4,7	67	23	28	25,0	101,11			Dégagé
23:00	0,1	-4,9	69	22	26	25,0	101,10			Dégagé

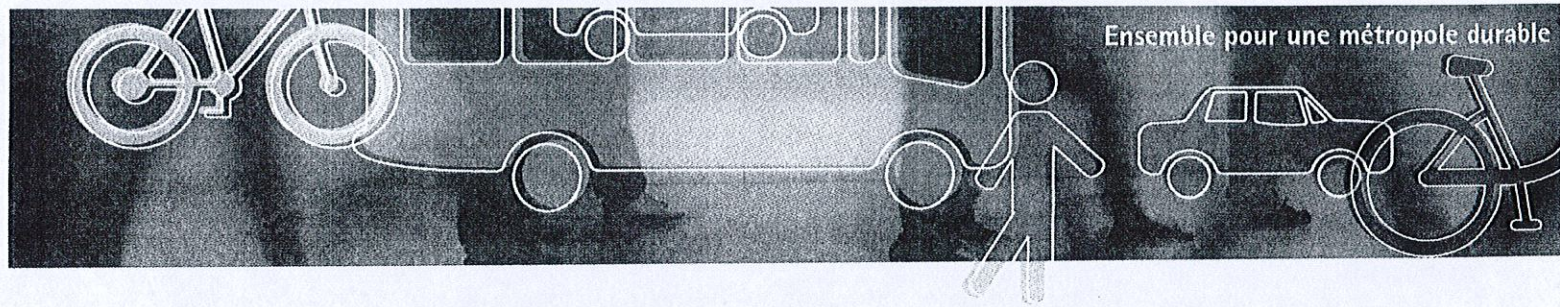
Direction
des transports

Rue Sherbrooke est

Bilan des analyses au 3 juillet 2012

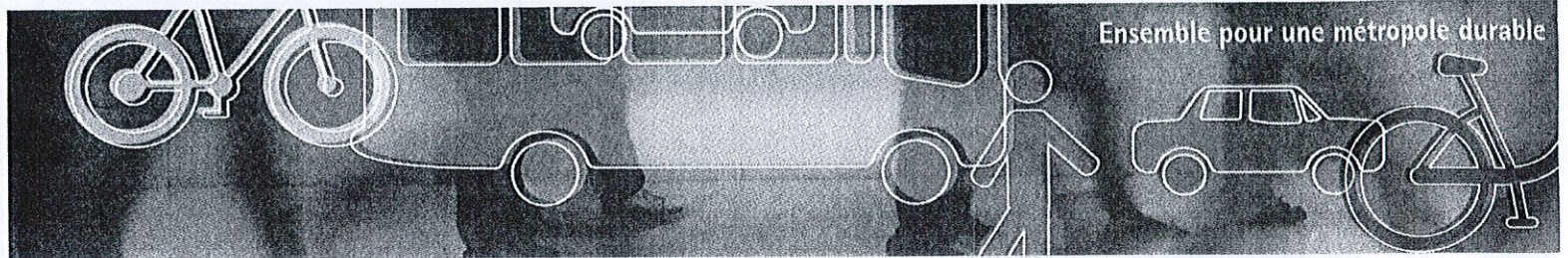


Montréal 



Analyse des données de comptage

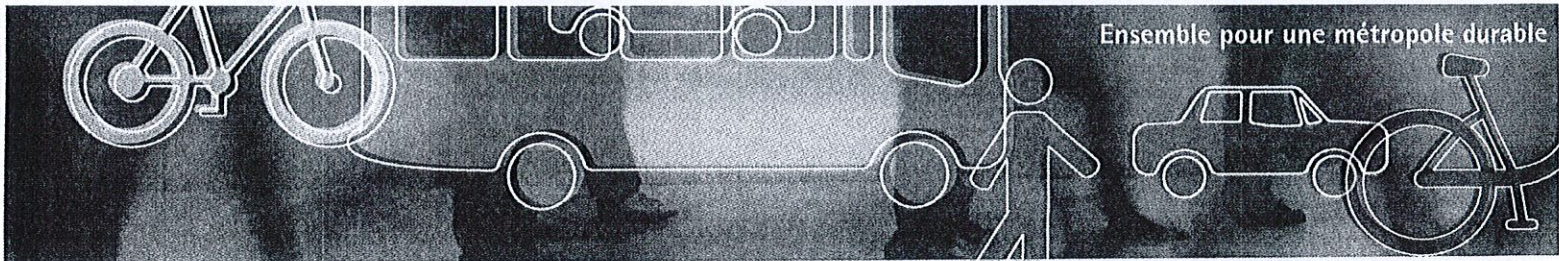
- Analyse sectorielle du tronçon (comptage automatique – mai 2009)
 - Il y a 108 814 véhicules circulant dans les 2 directions par semaine (lun-ven)
 - 87 % véhicule de promenade
 - 8 % camion + bus
 - **6 % camion semi-remorque**
 - Part par direction par semaine (lun-ven)
 - 40 % camions semi-remorques en direction est (2451)
 - 60 % camions semi-remorques en direction ouest (3741)



Analyse des données de comptage

- Analyse par observation vidéo (comptage précis) pour une période de 24h (mars 2012)
 - 842 camions semi-remorques au total
 - 35 % en direction est (²⁹⁸544 camions)
 - 65% en direction ouest (⁵⁴⁴298 camions)

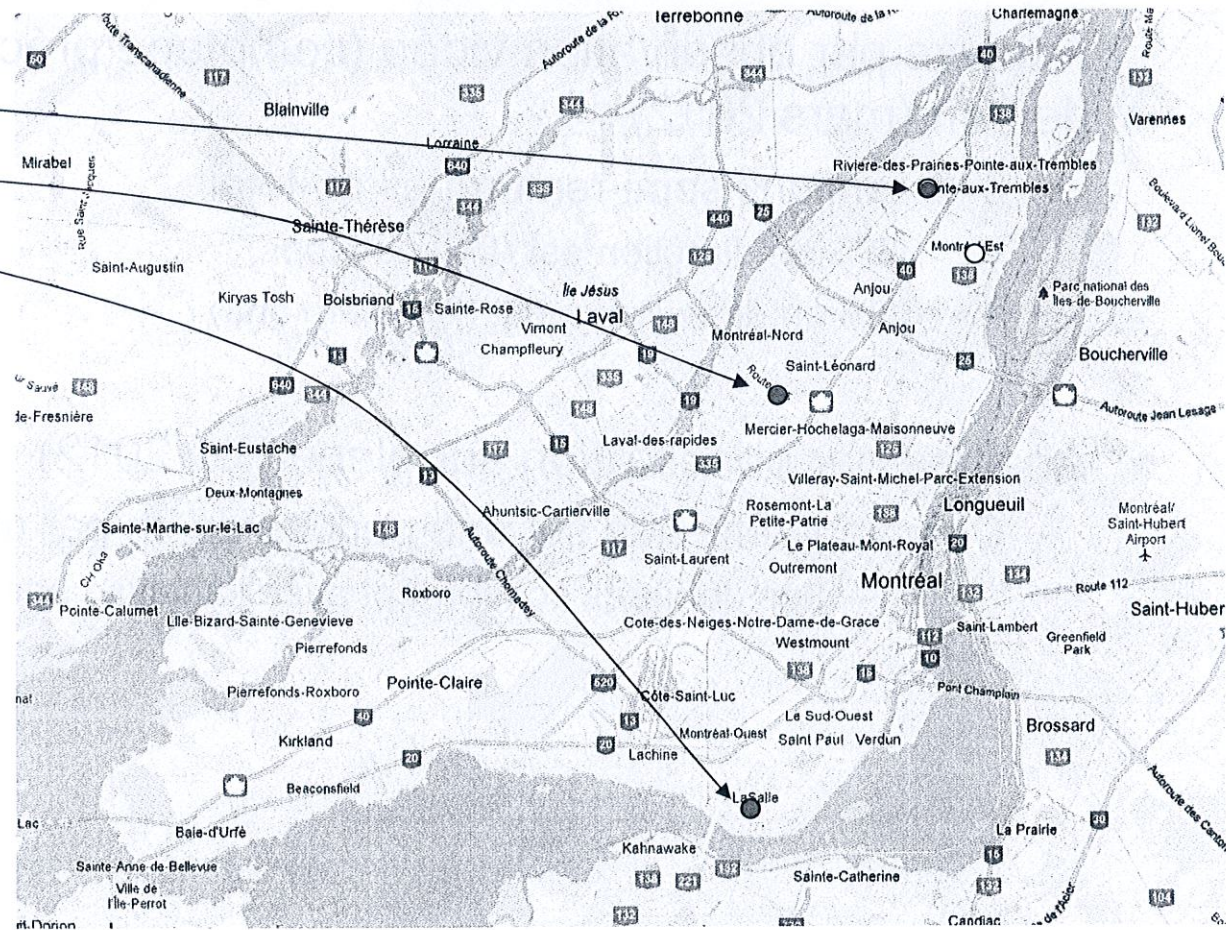
- Analyse par observation sur place (fév 2012)
 - Comptage effectué sur une période de 7h par un observateur
 - Les données concordent avec l'analyse par observation vidéo

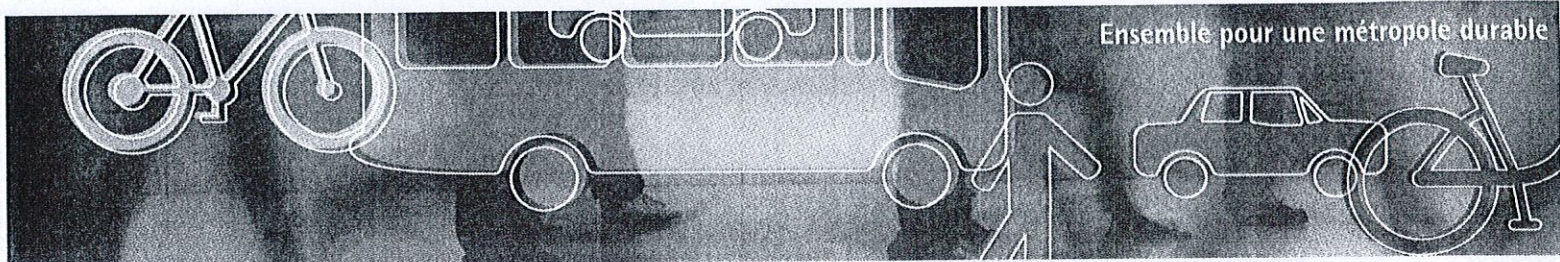


Ensemble pour une métropole durable

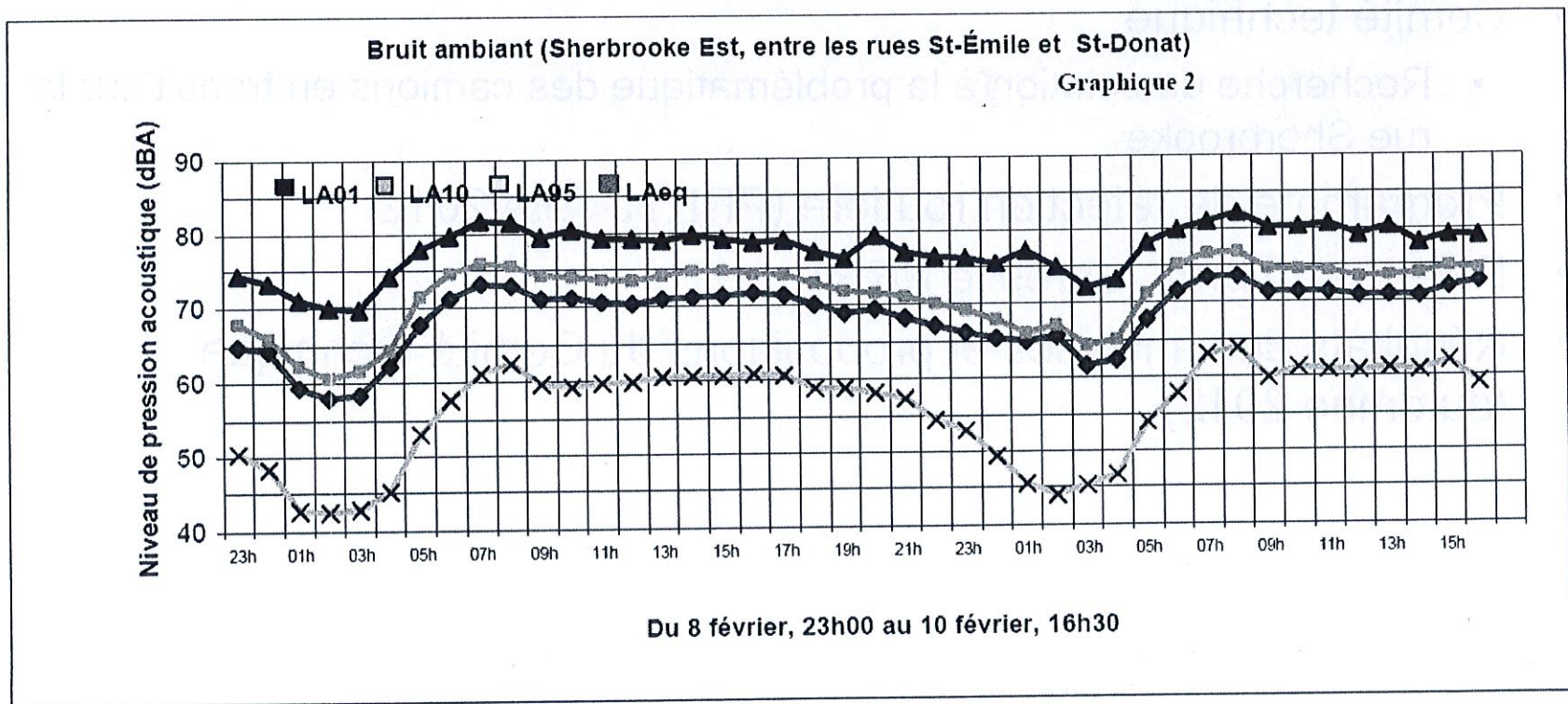
Analyse comparative (% camion)

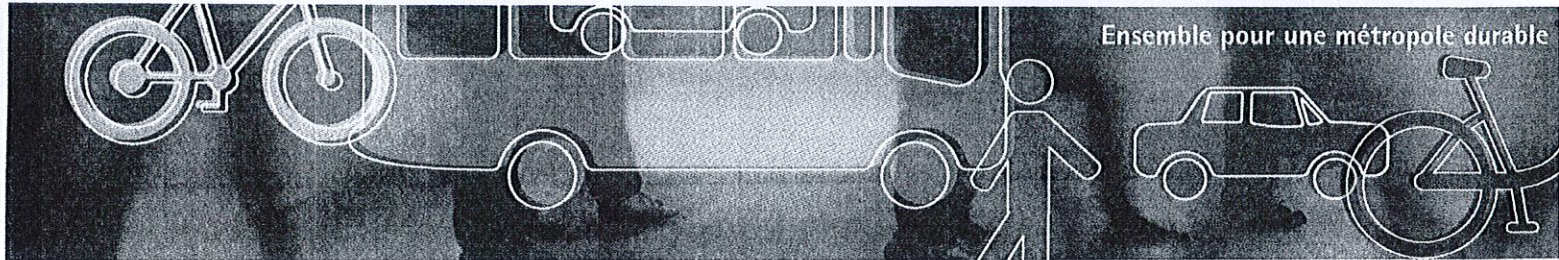
- Henri-Bourassa (4%)
- Pie-IX (4%)
- La Vérendrye (4%)





Analyse des données de bruit





Prochaines étapes

- Comité technique
 - Recherche de solutions à la problématique des camions en transit sur la rue Sherbrooke
- Programme de réfection routière (PRR) à l'été 2012
- Relevés de bruit (après le PRR)
- Résultats des analyses et propositions du Comité technique (automne 2012)

Effets du bruit du transport sur la santé de la population

Le Directeur de santé publique de Montréal et la Ville de Montréal s'unissent pour prévenir les effets du bruit du transport sur la santé de la population

Montréal, le 19 juin 2014. Sur l'île de Montréal, les niveaux élevés de bruit générés par le trafic routier, aérien et ferroviaire pourraient avoir des effets sur la santé de la population, selon un avis que vient de rendre public, Richard Massé, directeur de santé publique de Montréal. Diverses recommandations sont émises dans cet avis, notamment la mise en vigueur d'une politique régionale de lutte au bruit provenant de sources mobiles comme la circulation routière, ferroviaire ou aérienne.

Politique régionale sur le bruit

Réal Ménard, membre du comité exécutif et responsable de l'Environnement à la Ville de Montréal, exprime la volonté de la municipalité à instaurer des mesures de prévention pour diminuer l'exposition de la population au bruit du transport : « Un projet de schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal est actuellement en cours d'élaboration. Ce document de planification, dont l'adoption est prévue pour la fin 2014, identifie les principales sources mobiles de bruit et comprend un objectif visant la réduction des contraintes liées au bruit et aux vibrations en milieu urbain. Plusieurs des dispositions qui pourront être introduites par l'adoption du Schéma répondent d'ailleurs aux préoccupations soumises par la Direction de la santé publique. » Le Dr Massé salue cet engagement : « Nous sommes heureux de constater que la Ville est prête à contribuer à la prévention des problèmes de santé associés au bruit du transport. Mieux gérer le bruit représente un défi de taille en milieu urbain et devra faire appel à la collaboration de nombreux partenaires.»

Parmi les dispositions envisagées dans le cadre de l'élaboration du Schéma, mentionnons :

- L'intégration de critères d'aménagement dans les secteurs qui présentent des niveaux sonores élevés;
- L'inclusion de normes d'insonorisation relatives au cadre bâti dans ces mêmes secteurs;
- Un encadrement de certains usages par le biais des grandes affectations du territoire.

Effets du bruit sur la santé

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) attribue au bruit divers effets sur la santé dont la gêne, la perturbation du sommeil et les problèmes cardiovasculaires comme l'hypertension. La gêne affecte le bien-être et la qualité de vie; à titre d'exemple, un bruit est reconnu comme gênant lorsqu'il empêche la poursuite d'une conversation, qu'il perturbe le sommeil, le repos ou l'étude. Bien que la grande majorité des effets se limite à la gêne ou à la perturbation du sommeil, lorsque les niveaux de bruit et la durée de l'exposition au bruit augmentent, d'autres effets peuvent survenir chez une partie de la population plus sensible, comme les effets cardiovasculaires. Par conséquent, l'OMS recommande que la population ne soit pas exposée à une valeur de bruit extérieur qui dépasse 55 dB(A) (décibels pondérés pour l'oreille humaine) le jour comme la nuit.

Résultats des mesures de bruit

En 2010, la Direction de santé publique (DSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, en collaboration avec l'Institut national de santé publique du Québec et l'Université de Montréal, a mesuré le bruit ambiant à l'aide de sonomètres installés à 87 sites différents sur l'île de Montréal. Pendant deux semaines, un échantillonnage du bruit a été effectué à toutes les deux minutes. Les données recueillies ont permis de constater que les niveaux de bruit sur l'île de Montréal sont souvent supérieurs aux niveaux recommandés par l'OMS, mais semblables à ceux

Gestion du bruit lié au transport

Plusieurs mesures de gestion du bruit sont déjà en place à Montréal, mais les résultats présentés dans l'avis démontrent que d'autres mesures sont nécessaires. La DSP recommande d'ailleurs que l'action 18.1 du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal soit mise en application afin qu'un comité de concertation soit mis en place pour limiter les nuisances sonores dans les milieux de vie résidentiels en lien avec le transport routier, ferroviaire et aéroportuaire. Par ailleurs, des recommandations spécifiques au bruit aérien ont été émises dans un avis de santé public distinct. Cet avis rappelle notamment les recommandations de Transports Canada quant à la nécessité de mettre en place une isolation acoustique dans les nouveaux bâtiments situés dans la zone délimitée par la courbe NEF25, là où la population risque d'être gênée par le bruit des avions, et de ne pas construire dans la zone NEF30, plus affectée par le bruit aérien.

Poursuite de la recherche sur le bruit

Afin de mieux évaluer les impacts du bruit sur la santé de la population et aider à trouver des pistes de solution pour améliorer la situation, la DSP développera un modèle pour estimer les niveaux de bruit sur le territoire montréalais en provenance des sources mobiles à l'aide de l'échantillonnage effectué en 2010, et plus récemment en 2014. Ces données seront mises en lien avec les résultats d'une enquête qui sera effectuée auprès de la population pour estimer certains effets du bruit environnemental sur la santé des Montréalais.

Pour consulter l'avis de santé publique sur le bruit du transport et ses impacts potentiels sur la santé des Montréalais ou l'avis sur les risques sanitaires associés au bruit des mouvements aériens à l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau : [consulter le dossier de presse](#).

» Communiqué en Anglais

- 30 -

Source :

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Ville de Montréal

Renseignements :

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Relations médias
514 286-5709

Ville de Montréal

Sabrina Williams

Attachée de presse du Cabinet du maire et du comité exécutif
514 346-7598

[Retour à la liste](#)